



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 85665

## Texte de la question

Mme Valérie Corre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la volonté exprimée par le comité de Bâle de faire supporter les risques liés à la variation du prix de l'argent sur les emprunteurs, plutôt que sur les organismes prêteurs. Aujourd'hui, les clients français empruntent majoritairement de l'argent à taux fixe auprès de leurs banques. Comme leurs mensualités sont constantes, c'est aux prêteurs de supporter les variations macro-économiques des taux d'intérêt. À l'inverse, le comité de Bâle tente d'influencer les banques françaises pour qu'elles favorisent, auprès de leurs clients le crédit à taux variable, comme cela se fait dans les pays anglo-saxons. Ce système de prêt est bien moins favorable aux emprunteurs puisqu'il leur revient de supporter les variations macro-économiques des taux d'intérêt. Dans ces conditions, elle souhaiterait savoir quelles sont les mesures qui pourraient être mises en œuvre, par le Gouvernement, afin de préserver le système bancaire français de prêt.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Corre](#)

**Circonscription :** Loiret (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85665

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5688

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)